



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

roms

Question écrite n° 93880

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'expulsion des rassemblements illégaux de Roms sur le territoire français et plus particulièrement en zone urbaine ou péri urbaine. Beaucoup de ces camps ont récemment été fermés, dont un en plein centre de la ville de Lyon. Leur fermeture est une véritable nécessité, tant pour assurer le respect de l'État de droit, que pour la sécurité des personnes vivant à l'intérieur de ceux-ci. En effet, l'insalubrité de ces camps est un véritable danger pour la santé de ces populations et par voie de conséquence pour l'ensemble de nos concitoyens. Néanmoins, si leur fermeture est un impératif majeur, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer qu'elles solutions de relogement sont proposées aux expulsés qui ne font pas l'objet d'une reconduite à la frontière.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93880

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12616

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)